

# Cadre sur les infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Juin 2025

K'ákshó got'jne xádá k'é hederi ɂedjhtl'é yeriniwé ni dé dúle.  
Dene kádá

ɁerihɁt'is Dëne Sųliné yati t'a huts'elkér xa beyáyatı theɂą Ɂat'e, nuwe ts'ën yólti.  
Dëne sułiné

Edi gondi dehgáh got'je zhatié k'éé edatl'eh enahddhé níde naxets'é edahli.  
Dene zhatié

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'ijahch'uu zhit yinohthan ji', diits'at ginohkhii.  
Dinjii zhu' ginjik

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqluta.  
Inuvialuktun

**Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.**  
**Inuinnaqtun**

kīspin kī nitawihtīn ē nīhīyawihk ōma ācimōwin, tipwāsinān.  
nēhīyawēwin

Tł̄chǫ yati k'èè. Dì wegodi newq dè, gots'o gonede.  
Tł̄chǫ

**Langues autochtones**  
request\_Indigenous\_languages@gov.nt.ca

An English version of this document is available.

## Table des matières

Contexte .....	1
Ce que nous avons entendu .....	2
Miser sur ce qui fonctionne.....	4
Financement des infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants .....	4
Autres soutiens financiers .....	5
Partenariats et collaborations.....	5
Nos priorités.....	6
Un cadre pour la création de places en garderies .....	6
Demande de financement pour les infrastructures.....	11
Comment présenter une demande .....	11
Références.....	12

## Contexte

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) reconnaît que le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) aide ces derniers à acquérir les compétences nécessaires pour s'épanouir. Pourtant, l'accès à des infrastructures adéquates pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants reste un défi dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest (TNO). Le développement de nouvelles infrastructures ou la modernisation des infrastructures existantes peut s'avérer coûteux et chronophage.

Pour accompagner les familles et améliorer les services d'AGJE dans l'ensemble du territoire, le GTNO dispose de la [Stratégie 2030 sur l'éducation et la garde des jeunes enfants](#) et de l'[Accord entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada](#), des documents qui présentent les objectifs visant à transformer ce secteur aux TNO.

En juin 2023, le gouvernement fédéral a annoncé l'instauration du Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au titre duquel les provinces et territoires ont reçu 625 millions de dollars sur quatre ans pour atteindre les cibles prévues dans l'Accord à l'échelle du Canada relativement à la création de places et à l'inclusion. Les sommes sont investies dans des projets d'immobilisations mineurs et majeurs favorisant l'inclusion dans le réseau de garde des jeunes enfants, l'un des piliers du système pancanadien.

En mai 2024, le gouvernement du Canada et le GTNO ont annoncé que le territoire recevrait environ 10,6 millions de dollars, échelonnés sur quatre ans, pour soutenir le développement des infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Ainsi, l'un des objectifs immédiats consiste à soutenir la création, d'ici le 31 mars 2026, d'un maximum de 300 nouvelles places nettes en services de garde agréés pour accueillir des enfants âgés de moins de 6 ans. Afin d'augmenter le nombre de places dans les garderies éducatives agréées aux TNO, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MECF) s'est penché sur diverses approches pour la création et le financement de ces places et les a présentées afin de recueillir des commentaires. Ces trois options de financement et de soutien à la création de places dans les garderies éducatives aux TNO sont les apports en capitaux, les structures modulaires ou prêtées à assembler, et la propriété d'actifs.

En juin 2024, le MECF a lancé les échanges avec les gouvernements et les organisations autochtones, les exploitants de garderies en établissement agréées à but non lucratif, les organismes scolaires et la Northwest Territories Early Childhood Association sur les approches à adopter pour la création de nouvelles places nettes dans les garderies en établissement du territoire. Onze séances d'échanges ont été organisées, auxquelles ont participé au total 25 personnes de toutes les régions des TNO. On a également échangé avec le Comité permanent des affaires sociales sur le plan en septembre 2024.

Le *Cadre sur les infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants* a été élaboré pour garantir la meilleure utilisation possible du Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants du gouvernement fédéral et le financement territorial existant par l'intermédiaire du Fonds des infrastructures pour la petite enfance.

Ce cadre établit les priorités suivantes :

- Travailler avec les gouvernements et les organisations autochtones, les collectivités et les organismes sans but lucratif pour créer des places en services de garde agréés dans les collectivités qui, en ce moment, n'ont pas accès à des garderies en établissement agréées.
- Soutenir les services de garde inclusifs et la participation en accordant davantage de fonds visant à répondre aux divers besoins des enfants, y compris ceux issus de familles en quête d'équité et ceux ayant des besoins développementaux.
- Soutenir les collectivités rurales et isolées où les personnes et les familles autochtones ont du mal à obtenir des services agréés de garde d'enfants.
- Proposer des solutions qui répondent aux besoins des diverses collectivités.

## Ce que nous avons entendu

Le MECF a effectué des échanges avec les gouvernements et les organisations autochtones, les organismes scolaires, la Northwest Territories Early Childhood Association et les exploitants de garderies en établissement agréées aux TNO. Le MECF a également échangé avec le Comité permanent des affaires sociales. Les commentaires reçus lors de ces séances d'échanges ont permis d'éclairer certains aspects du Cadre sur les infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Les échanges se sont articulés autour des éléments qui permettraient de soutenir la création de nouvelles places en garderies en établissement pour les familles ténoises. Voici les principales conclusions tirées au cours de ces échanges :

- Il faut envisager de mener une évaluation des besoins afin d'éclairer la mise en œuvre du Cadre sur les infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
- Il faut veiller à ce que l'approche adoptée dans la création de places dans chaque collectivité dépende du contexte.
- La création de nouvelles places en garderies éducatives doit être culturellement appropriée.
- Il convient de lever les obstacles liés au financement, comme les restrictions sur les excédents et les financements inadéquats.
- Il faut renforcer les partenariats en améliorant les échanges, le soutien et la communication.

Les participants ont plus précisément formulé les commentaires suivants concernant les options pour la création de nouvelles places dans les garderies en établissement agréées.

### Approche axée sur les apports en capitaux

- La construction de nouvelles installations grâce à des apports en capitaux peut rendre possible l'adaptation des bâtiments aux besoins de la collectivité. Par exemple, les collectivités moins peuplées peuvent construire des installations polyvalentes comprenant des places destinées aux garderies éducatives ainsi que des places en maternelle.
- Cette approche est rentable, car les collectivités peuvent utiliser des terrains disponibles et éliminer potentiellement les coûts associés à l'expédition ou au transport par bateau de structures modulaires ou de bâtiments préfabriqués.
- Cette approche pourrait renforcer les capacités du marché du travail local, améliorer les compétences favorisant l'employabilité des membres de la collectivité et déboucher sur des emplois dans le secteur de la construction et de la gestion de projets.

### **Approche axée sur des structures modulaires ou prêtes à assembler**

- Cette approche a été utilisée avec succès dans plusieurs collectivités.
- Elle est idéale pour les collectivités confrontées à des obstacles à la construction en raison de la difficulté d'accès.
- C'est la meilleure approche pour répondre au besoin urgent de nouvelles places en garderies.

### **Approche axée sur la propriété d'actifs**

- Cette approche est idéale pour permettre une augmentation durable et à long terme du nombre de places en garderies.
- C'est une option facile à mettre en œuvre dans les collectivités ayant des bâtiments vacants (possédés par l'administration communautaire ou le GTNO).
- Cette approche offre des possibilités de restructuration ou de rénovation de locaux et d'établissements administratifs (communautaires et du GTNO) dans la région.

Voici ce que les participants nous ont également dit :

- Il faut lever les obstacles à l'accès aux sources de financement. Ces obstacles comprennent la lourdeur des procédures de demande, les limites relatives aux fonds excédentaires et l'incapacité pour certains exploitants d'assumer les coûts de maintenance et d'entretien sans augmenter les tarifs ou compromettre la qualité du service.
- L'objectif de 300 nouvelles places en garderies d'ici 2026 n'est pas réaliste compte tenu des affectations de fonds actuelles.
- Il faut intégrer un plan permettant de diffuser les renseignements sur les agréments et d'autres ressources.
- Il faut rénover les immeubles de bureaux existants ou les salles communautaires pour y ajouter des places en garderies.
- Il faut intégrer la nécessité de créer de nouvelles places en garderies au niveau de la planification communautaire et encourager les promoteurs à intégrer des places en garderies dans les nouveaux projets d'infrastructures (p. ex. tout nouvel espace de bureaux devrait inclure des places en garderies).
- Il faut collaborer avec les gouvernements autochtones au moment de la construction de garderies en établissement dans les collectivités.
- Il faut dialoguer avec toutes les administrations communautaires pour déterminer les possibilités de création de places en garderies.



Les commentaires des participants aux échanges de juin-juillet 2024 et de septembre 2024 sont résumés dans le *Rapport sur ce que nous avons entendu : Approches concernant la création de places en garderies éducatives*.

La création de ce Cadre sur les infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants s'appuie sur les commentaires reçus lors des séances d'échanges avec les gouvernements et les organisations autochtones, les exploitants de garderies en établissement à but non lucratif, la Northwest Territories Early Childhood Association, les organismes scolaires et le Comité permanent des affaires sociales.

Bien que le MECF n'ait pas été en mesure d'intégrer l'ensemble des commentaires reçus au cours des échanges dans ce Cadre sur les infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, tous les commentaires ont été répertoriés. Leur intégration dans les ressources et les soutiens pertinents destinés aux garderies éducatives sera envisagée.

## Miser sur ce qui fonctionne

Au sein du MECF, la Division de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants supervise les garderies éducatives pour les enfants de la naissance à l'âge de 12 ans. Le ministère délivre des permis et contrôle les garderies en établissement et les garderies à domicile. Il apporte un financement aux garderies éducatives pour les aider à compenser les coûts élevés de la garde d'enfants ainsi que les frais liés au développement des infrastructures, et soutient l'intégration des enfants ayant des besoins supplémentaires dans les garderies éducatives<sup>1</sup>. Le ministère est également responsable de la mise en œuvre des plans d'action dans le cadre des accords entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, y compris le Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

## Financement des infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Le MECF utilisera les infrastructures territoriales et fédérales pour appuyer l'accès aux services de garde d'enfants sur le territoire en créant de nouvelles places dans les garderies éducatives agréées. Voici quelques précisions à ce sujet :

---

<sup>1</sup> Akbari, E., McCuaig, K. et Mehta, S. (2024). *Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2023*. Institut d'études pédagogiques de l'Ontario/Université de Toronto.

### Engagements financiers

- Une enveloppe de 1 000 000 \$ par an de la part du GTNO;
- Un financement variable pour les infrastructures de la part du gouvernement fédéral. Les montants disponibles sont annoncés chaque année et sont actuellement engagés jusqu'à l'exercice 2026-2027.

Le **Fonds des infrastructures pour la petite enfance (FIPE)** soutient les projets qui consistent à préserver les places en garderies existantes et à prendre en charge les coûts associés aux travaux de rénovation ou de construction de bâtiments, de même que l'acquisition de locaux pour créer de nouvelles garderies en établissement agréées.

Le **Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants**, financé par le gouvernement fédéral, soutient quant à lui des projets d'immobilisations mineurs et majeurs qui aboutissent à la création de nouvelles places au sein des garderies en établissement agréées. Il assume notamment les coûts approuvés liés à la planification, à la conception, à la construction et à la rénovation, les coûts de démarrage (plans d'affaires, études de faisabilité, etc.) et les incitatifs financiers requis pour couvrir les coûts d'immobilisations associés à la création de places inclusives.

### Autres soutiens financiers

- **Financement de développement** : Soutien apporté pour les activités de planification et les études de faisabilité pour les infrastructures des services de garde d'enfants. Ce financement est administré dans le cadre du FIPE et peut atteindre 50 000 \$ en fonction des besoins.
- **Financement pour le programme de santé et de sécurité** : Versement aux garderies en établissement agréées pouvant atteindre 10 000 \$ pour les aider à couvrir les coûts des travaux de réparation et d'entretien exigés après les inspections annuelles de santé et de sécurité-incendie afin que les enfants bénéficient d'un milieu sûr et sécuritaire.
- **Financement de nouvelles places en garderies (fonds de démarrage)** : Versement d'un montant fixe, en fonction du type de place et de la zone (l'emplacement), pour acheter du matériel et des fournitures ou pour aider les garderies en établissement agréées souhaitant restructurer leurs places pour répondre aux besoins de la collectivité (p. ex. convertir des places pour nourrissons en places pour enfants d'âge préscolaire).

## Partenariats et collaborations

La *Stratégie 2030 sur l'éducation et la garde des jeunes enfants*<sup>2</sup> des TNO fait état de la valeur des partenariats communautaires. En travaillant en collaboration à l'élaboration d'approches qui répondent aux divers besoins des collectivités, le GTNO prend des mesures pour soutenir la création de garderies éducatives de haute qualité, abordables, accessibles et inclusives aux TNO.

Ce Cadre sur les infrastructures s'appuie sur les engagements que prend le GTNO dans la *Stratégie 2030 sur l'éducation et la garde des jeunes enfants : engagement et vision pour guider les actions* et donne la priorité à la collaboration avec divers partenaires communautaires aux TNO, y

---

<sup>2</sup> Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (2022). *Stratégie 2030 sur l'éducation et la garde des jeunes enfants : engagement et vision pour guider les actions*. En ligne : [Stratégie 2030 sur l'éducation et la garde des jeunes enfants \(gov.nt.ca\)](http://Stratégie 2030 sur l'éducation et la garde des jeunes enfants (gov.nt.ca)).

compris les gouvernements autochtones et les collectivités locales, en vue de mettre en place un système d'AGJE et de créer de nouvelles places en garderies pour les familles ténioises.

## Nos priorités

L'investissement dans les infrastructures d'AGJE soutiendra la création de nouvelles places en garderies au moment et à l'endroit où les familles en auront besoin. Pour ce faire, il faudra veiller à ce que l'affectation des fonds destinés aux infrastructures d'AGJE donne la priorité aux divers milieux communautaires des TNO et à ceux qui ont le plus besoin de services de garde d'enfants.

### Les autres priorités étroitement liées comprennent :



Bureau de la statistique des TNO :  
<https://www.statsnwt.ca/community-data/>

- Les collectivités où les familles se heurtent à des obstacles pour accéder à des garderies éducatives agréées;
- Les collectivités où il n'existe aucune garderie éducative, particulièrement pour les enfants de 3 ans et moins;
- L'accès et l'inclusion pour les familles qui s'identifient comme vulnérables, celles qui sont en quête d'équité et celles qui ont des enfants ayant des besoins développementaux. Cette priorité comprend les installations existantes dont l'infrastructure nécessite une rénovation pour accueillir convenablement des enfants ayant des besoins développementaux.

## Un cadre pour la création de places en garderies

Le Fonds des infrastructures pour la petite enfance (FIPE) du GTNO et le Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants financé par le gouvernement fédéral donnent d'excellentes possibilités pour accompagner les projets d'infrastructures dans les collectivités des TNO. Le GTNO reconnaît qu'il existe de nombreux défis qui ont une incidence sur la création de garderies éducatives agréées dans de nombreuses collectivités, notamment des défis liés au coût du transport et de la livraison des matériaux de construction, à la courte période de construction et aux financements limités accessibles pour les projets d'infrastructures. En outre, le GTNO a publié sa Stratégie de viabilité budgétaire en février 2024, intitulée *Rétablissement l'équilibre : une stratégie de viabilité budgétaire pour la 20e Assemblée législative*. L'objectif de cette stratégie est d'augmenter les recettes ou de réduire les dépenses du GTNO de 150 millions de dollars en 2024-2025 et après. Compte tenu du contexte, des défis en matière d'infrastructures et des fonds limités, le GTNO envisage de s'associer avec les gouvernements autochtones, les différentes organisations et les exploitants pour mettre en commun les fonds et les ressources fédéraux, territoriaux et communautaires pour créer de nouvelles places en garderies.

L'affectation des fonds destinés aux infrastructures dépendra également du budget, du nombre de demandes de financement reçues et des besoins des collectivités. En outre, afin d'accompagner le plus grand nombre de projets possible, la contribution maximale aux projets d'infrastructures a été fixée à 80 % du coût total du projet. Le niveau de contribution privilégié est fixé à 50 %. Le montant du financement peut varier pour des raisons liées aux difficultés financières, aux coûts du projet et à la disponibilité des fonds pour l'infrastructure.

Reconnaissant la diversité des besoins et des défis qu'affichent les collectivités en matière de garde d'enfants, ce cadre adopte une approche flexible et polyvalente qui intègre diverses options pour répondre aux besoins des familles ténoises en matière de garde d'enfants dans des contextes communautaires variés. Le Cadre sur les infrastructures énonce trois approches pour appuyer la création et le financement de nouvelles places dans les garderies éducatives aux TNO. Chaque approche est décrite ci-dessous.

Apports en capitaux	Structures modulaires ou prêtées à assembler	Propriété d'actifs*
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un financement des immobilisations est accordé pour les coûts admissibles, dans la limite de plafonds autorisés.</li> <li>• L'agrandissement des services de garde d'enfants a lieu dans des installations nouvelles ou existantes que l'exploitant possède ou loue.</li> <li>• Les exploitants travaillent directement avec des architectes et des entrepreneurs pour concevoir et construire l'installation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un financement des immobilisations est accordé pour les coûts admissibles, dans la limite de plafonds autorisés.</li> <li>• Le GTNO collabore avec la collectivité pour accompagner la conception et la construction.</li> <li>• L'exploitant fournit un terrain viabilisé pour la structure modulaire.</li> <li>• Les installations modulaires sont construites hors site et montées sur des fondations permanentes.</li> <li>• L'actif appartient à la collectivité ou à l'exploitant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des places en garderies sont intégrées dans les plans des nouveaux établissements (c.-à-d. les écoles et les bâtiments gouvernementaux).</li> <li>• L'espace existant dans un établissement appartenant au gouvernement est restructuré et rénové.</li> <li>• Des locaux sont mis à disposition ou loués à un exploitant pour la prestation de services d'AGJE.</li> </ul>

\*Les gouvernements autochtones et les collectivités qui possèdent des bâtiments inoccupés ou qui le deviendront à l'avenir peuvent également devenir propriétaires des garderies éducatives (propriété d'actifs), ce qui signifie que les différents paliers de gouvernement peuvent envisager de restructurer ces espaces en garderies éducatives au sein de leurs collectivités.

- Des projets d'infrastructures adaptés aux besoins de la collectivité.
- Des possibilités d'emploi dans les collectivités, notamment dans les secteurs de la construction et de la gestion de projets.

Les apports en capitaux pour les organisations admissibles représenteront une approche fondamentale pour accompagner la création de nouvelles places dans les services d'AGJE aux TNO.

Avec cette approche, le GTNO proposera des apports en capitaux aux projets d'infrastructures créant de nouvelles places de garde d'enfants agréées. Les bénéficiaires de ces fonds travailleront directement avec des architectes et des entrepreneurs pour concevoir et construire, rénover ou moderniser des installations existantes afin de créer de nouvelles places en garderies agréées.

Dans le cadre de ces apports en capitaux, les projets admissibles peuvent recevoir un financement de développement pour accompagner la planification du projet, les études de faisabilité et l'élaboration du plan d'affaires, le cas échéant.

Les coûts admissibles pour ces projets comprennent, sans toutefois s'y limiter, la conception architecturale ainsi que la construction ou la rénovation ou modernisation des locaux pour créer de nouvelles places en garderies en établissement.

### Comment cela fonctionne-t-il?

- ❖ Les propositions sont évaluées sur la base de plusieurs critères : un besoin avéré de nouvelles places en garderies et leur capacité à améliorer l'inclusion dans les collectivités mal desservies; l'admissibilité au financement; les coûts du projet; et le soutien accordé à la garderie éducative en question de la part de la collectivité.
- ❖ Les demandeurs sont épaulés tout au long du processus de demande par des conseillers en petite enfance.
- ❖ Les demandeurs travaillent directement avec des architectes et des entrepreneurs pour concevoir et construire l'installation sur leur propre terrain.

Les **structures modulaires** et les technologies de construction modulaire font partie intégrante de la stratégie du GTNO pour la création de nouvelles places en garderies, que ce soit à court ou à long terme.

Au vu de la courte période de construction dans le Nord, des difficultés associées au transport des ressources dans ces collectivités et du calendrier de mise en œuvre prévu dans l'Accord entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada 2021-2026, le GTNO fera prioritairement appel à des structures modulaires ou prêtées à assembler.

Le terme **structures modulaires ou prêtées à assembler**<sup>3</sup> désigne une approche particulière de la construction dans le cadre de laquelle les entrepreneurs utilisent une technologie permettant de produire, dans des conditions de fabrication contrôlées, une installation constituée de modules de grande qualité qui sera assemblée au site de destination sur des fondations permanentes. Outre les TNO, cette technologie<sup>4</sup> a fait ses preuves ailleurs, et notamment au Manitoba, en Saskatchewan, en Ontario et en Colombie-Britannique, pour créer des places en garderies. Les recherches du MECF indiquent également que les constructions modulaires<sup>5</sup> permettent d'aménager rapidement et à

---

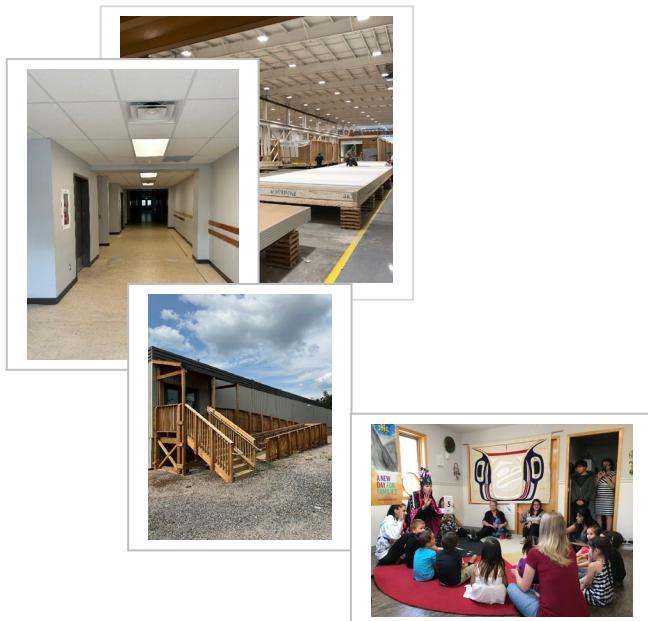
<sup>3</sup> [Province du Manitoba | Éducation et apprentissage de la petite enfance – Projet d'établissements de garde d'enfants préfabriqués \(gov.mb.ca\)](https://gov.mb.ca/115/education/early-learning-and-child-care/child-care-modular-buildings-project)

<sup>4</sup> Gouvernement du Manitoba (2023). *Innovation as Partnership: Manitoba's Early Learning and Child Care Capital Program*. Salon de l'innovation dans le secteur public, 30 mai 2023.

<sup>5</sup> Dragicevic, N. et Riaz, K. (2024). Saisir l'opportunité de la construction modulaire.

faible coût des installations de grande qualité et attrayantes qui sont abordables, durables et éconergétiques.

### Principales caractéristiques de cette approche



**Participation communautaire** – comprend des processus de participation communautaire à la conception des installations, sur la base des spécifications convenues et des considérations budgétaires.

**Conformité réglementaire** – conforme aux codes du bâtiment en vigueur pour la conception et la construction de bâtiments préfabriqués et de garderies. L'installation intègre les Pratiques exemplaires de construction d'installations dans le Nord afin de garantir sa durabilité et son adaptation aux régions éloignées et froides.

**Qualité et durabilité** – la conception, la construction, l'installation et l'assemblage sont réalisés par des professionnels agréés.

**Rapidité** – permet une construction dans des délais très courts.

### Pour optimiser la construction de structures modulaires pour les garderies éducatives, le MECF :

- travaillera en collaboration avec des professionnels agréés et les gouvernements et organisations autochtones pour concevoir des modèles reproductibles et culturellement appropriés qui pourront être assemblés pour des garderies éducatives de diverses tailles. Par exemple, la conception d'une petite garderie pouvant accueillir 24 enfants peut être étendue pour répondre aux besoins d'une garderie de taille moyenne (48 places) ou d'une

grande garderie (56 à 96 places). La répartition par groupe d'âge sera flexible et les ratios de dotation seront avantageux, mais respecteront les exigences réglementaires.

- envisagera de reconvertis, s'il y a lieu, des structures modulaires existantes et vacantes en garderies éducatives. Les coûts liés à la reconversion et à la modernisation des structures existantes seront financés par le Fonds des infrastructures;
- encouragera les gouvernements autochtones et les partenaires communautaires à reconvertis leurs structures modulaires vacantes et adaptées pour les utiliser en tant que garderies éducatives.

Les demandes de financement pour ces établissements modulaires seront gérées par l'intermédiaire du Fonds des infrastructures pour la petite enfance (FIPE). Les coûts admissibles, comme les coûts de construction de l'établissement, le coulage des fondations et les coûts de transport vers le site, jusqu'à concurrence du financement maximal autorisé, seront financés dans le cadre de l'Accord entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada 2021-2026.

Les entités intéressées par de telles structures modulaires qui présenteront une demande au Fonds des infrastructures devront mettre à disposition un terrain viabilisé pour accueillir la garderie éducative.

- Le GTNO n'a pas l'intention de prendre en charge l'exploitation de garderies éducatives agréées. La propriété d'actifs exigera l'élaboration de politiques et de processus pertinents pour le GTNO.

Alors que les TNO transforment le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants et à mesure que les besoins des familles en matière de garde d'enfants augmentent, il est nécessaire de trouver une solution viable à long terme. La propriété d'actifs dans le domaine des garderies n'est qu'une des nombreuses options possibles pour créer de nouvelles places en garderies pour les familles ténioises.

Dans le cadre de la propriété d'actifs, le GTNO aura comme priorité l'intégration de places en garderies dans les installations gouvernementales en envisageant les options suivantes :

- La restructuration des espaces sous-utilisés dans les installations du GTNO, comme les établissements scolaires, pour accueillir des garderies éducatives;
- L'intégration de places en garderies au moment de la conception de nouveaux établissements scolaires ou de nouveaux bâtiments publics, le cas échéant;
- La reconversion des actifs sous-utilisés du GTNO, comme les structures modulaires, le cas échéant, pour accueillir des garderies éducatives.

La propriété d'actifs est une option viable pour tous les paliers de gouvernement, grâce aux partenariats et à la collaboration avec les gouvernements autochtones et les administrations communautaires. À ce titre, le GTNO invitera, dans la mesure du possible :

- les gouvernements autochtones et les collectivités qui possèdent des bâtiments vacants ou qui le deviendront à l'avenir à envisager de restructurer ces espaces pour les transformer en garderies éducatives;

- les administrations communautaires et les promoteurs immobiliers à intégrer les besoins futurs en matière de garde d'enfants dans les processus de planification communautaire et les nouveaux projets d'infrastructures;
- les gouvernements autochtones et les administrations communautaires qui envisagent de construire de nouvelles installations à intégrer des espaces destinés aux garderies éducatives.

## Demande de financement pour les infrastructures

Le MECF s'attend à ce que certains projets s'étendent sur plusieurs années à partir de l'approbation du financement. Cette situation sera prise en compte pour garantir flexibilité et adaptabilité.

Les demandes sont acceptées sur une base continue. Autrement dit, elles sont acceptées et examinées en tout temps.

La décision relative à l'octroi de financement sera communiquée aux demandeurs dans un délai d'un mois à compter de la date de soumission de la demande.

### Comment présenter une demande

Communiquez avec le [conseiller régional en petite enfance](#) de votre région pour discuter de votre demande avant de la présenter.

1. Téléchargez et remplissez le [formulaire de demande](#).
2. Préparez vos pièces justificatives.
3. Soumettez votre demande dûment remplie avant la date limite :
  - Par courriel : [Conseillers régionaux en petite enfance](#)
  - Par la poste : Apprentissage et garde des jeunes enfants, Éducation, Culture et Formation, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9

## Références

- Akbari, E., McCuaig, K. et Mehta, S. (2024). *Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2023*. Institut d'études pédagogiques de l'Ontario/ Université de Toronto.
- Dragicevic, N. et Riaz, K. (2024). Saisir l'opportunité de la construction modulaire. *Association canadienne de normalisation*, Toronto (Ontario).
- Gouvernement du Canada (2021). *Accord entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada*. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/territoires-nord-ouest-echelle-canada-2021.html>
- Gouvernement du Manitoba (2021). *Projet d'établissements de garde d'enfants préfabriqués*. En ligne : [Province du Manitoba | Éducation et apprentissage de la petite enfance – Projet d'établissements de garde d'enfants préfabriqués \(gov.mb.ca\)](https://Province du Manitoba | Éducation et apprentissage de la petite enfance – Projet d'établissements de garde d'enfants préfabriqués (gov.mb.ca))
- Gouvernement du Manitoba (2023). *Innovation as Partnership: Manitoba's Early Learning and Child Care Capital Program*. Salon de l'innovation dans le secteur public, 30 mai 2023.
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (2024). *Rapport sur ce que nous avons entendu : Approches concernant la création de places en garderies éducatives*.
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (2024). *Rétablissement l'équilibre : une stratégie de viabilité budgétaire pour la 20<sup>e</sup> Assemblée législative*. [https://www.fin.gov.nt.ca/sites/fin/files/resources/retablir\\_lequilibre\\_une\\_strategie\\_de\\_vabilite\\_budgetaire\\_pour\\_la\\_20e\\_assemblee\\_legislative.pdf](https://www.fin.gov.nt.ca/sites/fin/files/resources/retablir_lequilibre_une_strategie_de_vabilite_budgetaire_pour_la_20e_assemblee_legislative.pdf)
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (2022). *Stratégie 2030 sur l'éducation et la garde des jeunes enfants : engagement et vision pour guider les actions*. En ligne : [Stratégie 2030 sur l'éducation et la garde des jeunes enfants \(gov.nt.ca\)](https://Stratégie 2030 sur l'éducation et la garde des jeunes enfants (gov.nt.ca)).
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (2021). *Pratiques exemplaires de construction d'installations nordiques* (4<sup>e</sup> éd.). En ligne : [https://www.inf.gov.nt.ca/sites/inf/files/resources/3789-gnwt\\_infrastructure-good\\_practises\\_manual\\_april07\\_web.pdf](https://www.inf.gov.nt.ca/sites/inf/files/resources/3789-gnwt_infrastructure-good_practises_manual_april07_web.pdf)
- National Institute of Building Sciences (2019). *Design for modular construction: An introduction for Architects*. En ligne : [https://content.aia.org/sites/default/files/2019-03/Materials\\_Practice\\_Guide\\_Modular\\_Construction.pdf](https://content.aia.org/sites/default/files/2019-03/Materials_Practice_Guide_Modular_Construction.pdf)